

Accompagner les PME vers l'Industrie du Futur

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION DE RELANCE D'ACTIVITÉ

Sécurisez votre reprise et la rentabilité de votre entreprise!

Ce module ambitionne d'accompagner la relance des opérations industrielles pour vous permettre de fonctionner efficacement dans les prochains mois avant d'adapter votre stratégie et améliorer la résilience de votre entreprise.

Pour quoi ?

Intégrer les nouvelles conditions
de travail sécurisées

Générer rapidement de la valeur
pour s'adapter et survivre
à la situation actuelle

Se mettre en condition pour
préparer la phase de relance

Comment ?

L'accompagnement réalisé dans
le cadre de cette action apporte
une double vision :

- Celle d'un Architecte qui analysera la situation pour identifier les thématiques prioritaires et coordonnera l'élaboration du plan d'action
- Celles de spécialistes qui proposeront des actions concrètes sur les chantiers ciblés

Module de 5 jours pour accompagner votre entreprise dans la relance d'activité

Ce module traite des thématiques spécifiques à cette période de relance de l'activité

- Préservation de la trésorerie et du cash (PGE, écoulement des stocks...)
- Continuité de la chaîne d'activité industrielle (sécurisation des approvisionnements, pérennité de la Supply Chain, localisation du sourcing industrie...)
- Réorganisation et sécurisation des ateliers (règles et organisation sanitaire, productivité et optimisation des coûts de production, digitalisation avec investissement minimum, réorganisation des fonctions supports, intégrité des moyens/process de production critiques, remontées en cadence ...)
- Diversification des activités (et intentions associées court terme ou nouvelles activités) et alliances à activer
- Sauvegarde du capital ressource (potentiel de compétences), polyvalence et accompagnement du corps social (prendre soin des personnes)

Pour qui ?

100 PME et ETI de BFC et répondant aux critères de minimis*.

* Soit moins de 200 000 € d'aides, relevant du régime de minimis, perçues sur 3 ans (à la date de signature du contrat).

Modalités

- Reste à charge pour l'entreprise: 50% du coût de l'intervention directe, soit 2 750€ HT
- Fin du module : avril 2021

Contacts

Prendre contact avec un correspondant de proximité, relais du plan Industrie du Futur. Voir la fiche contacts.

Le CETIM, s'est associé à l'ARACT Bourgogne-Franche-Comté, Bpifrance, CAP'TRONIC, La Chambre de commerce et d'industrie de la région Bourgogne Franche-Comté, CTI IPC, FIBOIS BFC, NICEPHORE CITE, NUCLEAR VALLEY, NUMERICA, PLASTIPOLIS, le Pôle des Microtechniques, ROBOTICS VALLEY, l'UIMM Bourgogne-Franche-Comté et VITAGORA pour répondre à l'appel à projet de la Région et proposer un ensemble d'accompagnements permettant la transformation de l'entreprise dans le cadre de l'Industrie du Futur.

Module financé par

